



Je ne veux plus travailler les jours fériés

Par **jos8484**, le **19/04/2014** à **09:44**

Bonjour,
En conflit avec mon employeur depuis qu'il a mis près de 6 mois à me payer des jours fériés travaillés l'an passé, je lui ai donc fait savoir que je ne travaillerais plus aucun jour férié.
Je ne veux donc pas travailler lundi de pâques alors que celui-ci me demande de travailler.
Qu'est ce que je risque à ne pas venir ?
Merci d'avance pour votre réponse.
Jos

Par **P.M.**, le **19/04/2014** à **09:50**

Bonjour,
D'autant plus s'il a régularisé la situation, si les jours fériés ne sont pas obligatoirement chômes, c'est a priori un acte d'indiscipline qui peut être sanctionné même éventuellement par un licenciement pour faute grave...

Par **jos8484**, le **19/04/2014** à **10:35**

merci de votre réponse qui est complète donc je vais le rappelé pour lui dire que lundi je viendrais prendre mon poste merci encore

Par **jos8484**, le **21/04/2014** à **10:54**

bonjour
Donc samedi je lui ai dis que je viendrais prendre mon poste lundi de pâques et il ma répondu que ce n étais plus la peine car vu mon refus catégorique il a étais obligé de faire appel a un autre chauffeur tout sa a étais dit par sms texto, pouvez vous me dire ce que je risque réellement? merci de d avance.

Par **P.M.**, le **21/04/2014** à **12:01**

Bonjour,

Il me semble vous avoir déjà dit ce que vous risquiez, mais, n'étant pas devin, je ne peux pas savoir ce que fera et décidera l'employeur...